



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 3 -  
SÉANCE N° 518 DU 6 FÉVRIER 2023

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DSIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Bruno Bertier, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

#### Étaient présents

Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 09), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18 h 42), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 08), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc (jusqu'à 22 h 08), Paul Le Gal-Huamé (jusqu'à 21 h 00), Lucie Chauvelier (jusqu'à 22 h 08), Didier Pillon (jusqu'à 22 h 23), Marie-Cécile Clavreul (jusqu'à 21 h 27), Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Camille Pétron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 18 h 42), Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 22 h 08), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Rihaoui Chanfi (à partir de 22 h 08), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Sultani (à partir de 21 h 27), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino et Lucile Perin a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à son départ à 22 h 23).

Didier Pillon et Béatrice Ferron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 8 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 6 FÉVRIER 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DSIL 2023  
POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 11  
NOVEMBRE

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la signature de la convention cadre "Action Cœur de Ville", le 27 juillet 2018,  
par la ville de Laval, Laval Agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts et  
Consignations, l'ANAH et Action Logement,

Vu la présentation du projet de la place du 11 novembre, lors du conseil municipal  
du 11 octobre 2022,

Vu l'approbation de l'avant-projet d'aménagement des espaces publics de la place  
du 11 novembre, par délibération du conseil municipal du 21 novembre 2022,

Considérant le fonctionnement annuel de la programmation Dotation de soutien  
à l'investissement local (DSIL),

Que les travaux d'aménagement ont débuté en janvier 2023 et qu'ils se répartiront  
sur 3 années,

Que les objectifs de reste à charge pour la ville tiennent compte du soutien DSIL  
sur 3 ans,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe de solliciter annuellement le soutien de la DSIL sur le projet  
d'aménagement des espaces publics de la place du 11 novembre, sur 3 années  
successives, est validé.

Article 2

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la  
programmation DSIL 2023, à hauteur de 1,5 million d'euros, correspondant à 60 %  
des travaux HT qui débiteront en 2023 et à prendre tout acte lui permettant de  
finaliser cette demande de subvention.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bruno Bertier, en tant que président de la SPL LMA, s'est retiré de la séance et n'a donc pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Chantal Grandière et Henri Renié).

En l'absence du maire  
et par délégation,  
Le 1er adjoint

Signé : Bruno Bertier